

5^e - Le Soldatenheim : Il était composé de 2 foyers: l'un à Soulac, l'autre à la Pointe de Grave. Le personnel était formé par des infirmières allemandes (5 à Soulac, 3 à la Pointe de Grave) qui faisaient office de cantinières et en cas d'attaques devaient se replier à l'hôpital où elles reprenaient le service de leur fonction.

IV. LES SERVICES ANNEXES :

rattachés/Outre les bureaux Ia et Ib et leurs annexes, trois autres services étaient directement au commandant de la forteresse indépendamment du chef d'Etat-Major.

C'étaient :

1^e La Sécurité militaire ou bureau III

2^e Le commandement des transmissions de la forteresse

3^e Le Service de santé ou bureau IVb

1^e LA SECURITE MILITAIREE : Le service de la sécurité militaire dit IIIème Bureau de l'E-M était dirigé par le juge militaire Stabsrichter NEUGEBAUER qui fut quelque temps chef du bureau Ic. Son service groupait : l'instruction judiciaire, la feldgendarmerie, le tribunal militaire et l'administration des prisonniers de guerre.

Ses bureaux étaient installés à Soulac au monastère.

L'instruction judiciaire était le travail de l'Heeresjustiz-inspector Oberleutnant GROBEN assisté d'un greffier-interprète : unteroffizier HAUG (Alsacien) et d'un secrétaire : gefreiter PHONST.

Le tribunal militaire était habilité pour juger les affaires militaires allemandes et civiles françaises. Avant leur comparution devant le tribunal, les prévenus étaient incarcérés au monastère dans des cellules aménagées au rez de chaussee. Ces cellules étaient aménagées raisonnablement et les prévenus y furent toujours bien traités, qu'il s'agisse de français ou d'allemands.

Les sentences rendues contre les français furent toujours empreintes d'une clémence d'où la prudence n'était pas exclue. Par contre les jugements étaient particulièrement durs envers les allemands et les condamnations à mort furent fréquentes.

Feldgendarmerie : La feldgendarmerie fut rattachée à la sécurité militaire par ordre du Major Flachmann, chef du Ib, bien qu'elle dût être rattachée à l'origine à la Kommandantur de Soulac. Elle était composée de 12 hommes, dirigée par le Stabsfeldwebel BIRKLE. Ces 12 hommes n'étaient pas feldgendarmeries d'origine mais furent triés dans les différentes unités avec beaucoup de soin par Neugebauer. Ils furent chargés de la police générale de la forteresse et plus spécialement de la surveillance des militaires. Aucun fait marquant n'est à leur reprocher.